

POUR INFORMATION

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 3 juin 2014.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le troisième jour du mois de juin de l'an deux mille quatorze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 20 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents :	les conseillères	Luce Lacroix,
		Nicole Boilard,
	les conseillers	Claude Gagnon,
		Rosaire Simoneau,
		Steve Rouleau,
		Eddy Faucher,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-06-271

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de l'auditoire

Une (1) personne assiste à la séance. Aucune question n'est posée.

2014-06-272

**REFINANCEMENT AU MONTANT DE 5 381 000, \$ DATÉ DU 17 JUIN 2014 /
RÉSOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA
SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 1090-98, 1232-2003, 1236-2003 et 1414-2008, la Ville de Sainte-Marie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 juin 2014, au montant de 5 381 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Marie a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,77400 \$	547 000, \$	1,40%	17 juin 2015	2,44150%
		563 000, \$	1,50%	17 juin 2016	
		580 000, \$	1,70%	17 juin 2017	
		598 000, \$	2,00%	17 juin 2018	
		3 093 000 \$	2,25%	17 juin 2019	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.	98,72100 \$	547 000, \$	1,30%	17 juin 2015	2,45313%
		563 000, \$	1,50%	17 juin 2016	
		580 000, \$	1,70%	17 juin 2017	
		598 000, \$	2,00%	17 juin 2018	
		3 093 000 \$	2,25%	17 juin 2019	
Financière Banque Nationale inc.	98,74800 \$	547 000, \$	1,40%	17 juin 2015	2,45821%
		563 000, \$	1,60%	17 juin 2016	
		580 000, \$	1,50%	17 juin 2017	
		598 000, \$	2,00%	17 juin 2018	
		3 093 000 \$	2,25%	17 juin 2019	

ATTENDU QUE l'offre provenant de *Valeurs Mobilières Desjardins inc.* s'est avérée la plus avantageuse;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

ET résolu unanimement :

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 381 000, \$ de la Ville de Sainte-Marie soit adjugée à *Valeurs Mobilières Desjardins inc.*;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire, monsieur Gaétan Vachon, et le trésorier par intérim, monsieur Jacques Boutin, soient autorisés(es) à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier par intérim, monsieur Jacques Boutin, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adopté à l'unanimité.

2014-06-273

**REFINANCEMENT AU MONTANT DE 5 381 000, \$ DATÉ DU 17 JUIN 2014 /
RÉSOLUTION DE CONCORDANCE**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Marie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 5 381 000, \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
1090-98	113 300 \$
1232-2003	143 800 \$
1236-2003	94 300 \$
1414-2008	861 800 \$
1414-2008	853 900 \$
1414-2008	813 400 \$
1414-2008	2 500 500 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

ET résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 381 000, \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 17 juin 2014;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier par intérim, monsieur Jacques Boutin, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE LA NOUVELLE-BEAUCE
275 AVE. MARGUERITE-BOURGEOYS
SAINTE-MARIE, QC
G6E 3Y9

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire, monsieur Gaétan Vachon, et le trésorier par intérim, monsieur Jacques Boutin. La Ville de Sainte-Marie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté à l'unanimité.

2014-06-274

**REFINANCEMENT AU MONTANT DE 5 381 000, \$ DATÉ DU 17 JUIN 2014 /
RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE**

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

ET résolu unanimement :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant de 5 381 000, \$ effectué en vertu des règlements numéros 1090-98, 1232-2003, 1236-2003 et 1414-2008, la Ville de Sainte-Marie émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 juin 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1232-2003 et 1414-2008, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

2014-06-275

**REFINANCEMENT AU MONTANT DE 5 381 000, \$ DATÉ DU 17 JUIN 2014 /
RÉSOLUTION DE PROLONGATION**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie avait le 28 avril 2014, un montant de 1 810 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 3 471 000 \$, pour des périodes de 5 ans et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 1236-2003 et 1414-2008;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 17 juin 2014;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

ET résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie emprunte 1 810 000 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 mois et 20 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

Adopté à l'unanimité.

**REFINANCEMENT AU MONTANT DE 5 381 000, \$ DATÉ DU 17 JUIN 2014 /
ACCEPTATION DU TABLEAU D'AMORTISSEMENT COMBINÉ DES
RÈGLEMENTS**

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

Et résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte le tableau d'amortissement combiné des règlements qui font partie de l'émission au montant de 5 381 000, \$ daté du 17 juin 2014 tel que soumis par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 5 mai 2014, soit :

Année	1090-98	1232-2003	1236-2003 (FIMR 610153)	1414-2008 (FIMR 610153)	1414-2008	1414-2008 (FIMR 610153)	1414-2008	TOTAL
1 (2015)	21 300	12 500	17 700	162 200	45 700	153 100	134 500	547 000
2 (2016)	22 000	12 900	18 300	167 100	47 200	157 700	137 800	563 000
3 (2017)	22 600	13 300	18 900	172 200	48 600	162 500	141 900	580 000
4 (2018)	23 400	13 700	19 400	177 400	50 000	167 500	146 600	598 000
5 (2019)	24 000	14 100	20 000	182 900	51 600	172 600	150 800	616 000
6 (2020)		14 600			53 200		155 200	223 000
7 (2021)		14 900			54 700		160 400	230 000
8 (2022)		15 500			56 500		165 000	237 000
9 (2023)		15 900			58 200		169 900	244 000
10 (2024)		16 400			59 900		175 700	252 000
11 (2025)					61 800		181 200	243 000
12 (2026)					63 600		186 400	250 000
13 (2027)					65 600		192 400	258 000
14 (2028)					67 600		198 400	266 000
15 (2029)					69 700		204 300	274 000
TOTAL	113 300	143 800	94 300	861 800	853 900	813 400	2 500 500	5 381 000

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1599-2014

Avis de présentation est donné par le conseiller **Claude Gagnon** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1599-2014 décrétant une dépense de 2 100 000,00 \$ et un emprunt de 1 117 000,00 \$ incluant les honoraires professionnels, les frais incidents et les taxes pour l'exécution de travaux de construction d'un pont suspendu multifonctionnel sur la rivière Chaudière.

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1600-2014

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1600-2014

Avis de présentation est donné par la conseillère **Luce Lacroix** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1600-2014 amendant le règlement numéro 1485-2010 et son amendement interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections de façon à lever deux (2) de ces interdictions.

2014-06-277

AUTORISATION DE SIGNATURES DE TOUS LES EFFETS BANCAIRES

ATTENDU QUE suite à la nomination de *madame Lucie Gravel* à titre de trésorière et directrice du Service des finances et de l'administration, il y a lieu de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à la trésorerie;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

ET, il est résolu :

QU'à compter du 16 juin 2014, date de son entrée en fonction, la trésorière, *madame Lucie Gravel*, soit par la présente autorisée pour le compte et au nom de la Ville de Sainte-Marie à signer, libeller, tirer, accepter, endosser et livrer des chèques, billets à ordre, lettres de change, ordres de paiement et autres contrats et documents pouvant être utiles ou nécessaires à la tenue d'un compte bancaire dans toute institution financière.

QUE *madame Lucie Gravel* est également autorisée, pour le compte de la Ville de Sainte-Marie, à endosser, transférer et déposer à l'institution financière, escompter avec l'institution financière ou faire percevoir par l'institution financière (mais pour le seul crédit de la Ville de Sainte-Marie) des chèques, billets à ordre, lettre de change, ordres de paiement ou autres documents et régler, balancer et certifier tous les livres et comptes tenus par la Banque et à signer tous reçus pour pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité.

2014-06-278

NOMINATION DE LA NOUVELLE TRÉSORIÈRE À TITRE D'ADMINISTRATRICE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE monsieur Jacques Boutin a été promu au poste de directeur général de la Ville de Sainte-Marie;

ATTENDU QUE pour remplacer monsieur Boutin, *madame Lucie Gravel* a été nommée pour agir à titre de trésorière de la Ville de Sainte-Marie;

ATTENDU QUE monsieur Boutin agissait à titre d'administrateur du régime de retraite des élus municipaux;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

QUE la Ville de Sainte-Marie nomme *madame Lucie Gravel*, trésorière de la Ville de Sainte-Marie, à titre d'administratrice du régime de retraite des élus municipaux, police numéro Q-1011469, et ce, à compter du 16 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

2014-06-279

**NOMINATION DE LA NOUVELLE TRÉSORIÈRE À TITRE D'ADMINISTRATRICE
DU RÉGIME DE RÉMUNÉRATION DIFFÉRÉE ET DU RÉGIME DE FIDUCIE DE
CONVENTION DE RETRAITE**

ATTENDU QUE monsieur Jacques Boutin a été promu au poste de directeur général de la Ville de Sainte-Marie;

ATTENDU QUE pour remplacer monsieur Boutin, *madame Lucie Gravel* a été nommée pour agir à titre de trésorière de la Ville de Sainte-Marie;

ATTENDU QUE monsieur Boutin agissait à titre d'administrateur du régime de rémunération différée ainsi que du régime de fiducie de convention de retraite;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie nomme *madame Lucie Gravel*, trésorière de la Ville de Sainte-Marie, à titre d'administratrice du régime de rémunération différée, police numéro 39128-G-DCMP, ainsi que du régime de fiducie de convention de retraite, police numéro AD-6947, et ce, à compter du 16 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

2014-06-280

**NOMINATION DE LA NOUVELLE TRÉSORIÈRE À TITRE D'ADMINISTRATRICE
DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE**

ATTENDU QUE monsieur Jacques Boutin a été promu au poste de directeur général de la Ville de Sainte-Marie;

ATTENDU QUE pour remplacer monsieur Boutin, *madame Lucie Gravel* a été nommée pour agir à titre de trésorière de la Ville de Sainte-Marie;

ATTENDU QUE monsieur Boutin agissait à titre d'administrateur du régime d'assurance collective;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie nomme *madame Lucie Gravel*, trésorière de la Ville de Sainte-Marie, à titre d'administratrice du régime d'assurance collective, contrats SSQ numéros 57500, 57501 et 57502, et ce, à compter du 16 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

2014-06-281

**RÉSOLUTION SIGNIFIANT L'ACCORD DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE À LA
CESSION DU CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES À GESTION TFI INC.**

ATTENDU QUE *VEOLIA, Services à l'environnement* s'est adressée à la Ville pour obtenir son consentement à la cession du contrat de collecte et transport des matières résiduelles;

ATTENDU QUE ce contrat est en vigueur jusqu'au 31 octobre 2014;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie signifie à *VEOLIA, Services à l'environnement* son accord à l'entente conclue avec *Gestion TFI inc. (TFI)* impliquant l'acquisition par TFI de l'entreprise de collecte, transport et traitement de matières résiduelles solides jusqu'à présent exploitée par *VEOLIA*, et ce, selon les modalités qui sont stipulées à la correspondance du 14 mai 2014 et confirme ainsi son accord aux cessions et transactions qui y sont décrites.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la greffière à signer le document confirmant l'accord de la Ville.

QUE dès la clôture prévue pour le 2 juin 2014, le transfert doit être fait avec *Services Matrec inc.*, une société détenue à 100% par *Gestion TFI inc.*

Adopté à l'unanimité.

2014-06-282

**RÉSOLUTION SIGNIFIANT L'ACCORD DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE À LA
CESSION À GESTION TFI INC. DU BAIL DE LOCATION DU TERRAIN DE
L'ÉCO-CENTRE RÉGIONAL DE LA NOUVELLE-BEAUCE SIS AU
1690 BOULEVARD VACHON NORD**

ATTENDU QUE VEOLIA, Services à l'environnement s'est adressée à la Ville pour obtenir son consentement à la cession du bail de location du terrain de l'Éco-Centre régional de la Nouvelle-Beauce sis au 1690 boulevard Vachon Nord;

ATTENDU QUE ce contrat est en vigueur jusqu'au 8 juillet 2019;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

QUE la Ville de Sainte-Marie signifie à VEOLIA, Services à l'environnement son accord à l'entente conclue avec Gestion TFI inc. (TFI) impliquant l'acquisition par TFI de l'entreprise de collecte, transport et traitement de matières résiduelles solides jusqu'à présent exploitée par VEOLIA, et ce, selon les modalités qui sont stipulées à la correspondance du 21 mai 2014 et confirme ainsi son accord aux cessions et transactions qui y sont décrites.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la greffière à signer le document confirmant l'accord de la Ville.

QUE dès la clôture prévue pour le 2 juin 2014, le transfert doit être fait avec Services Matrec inc., une société détenue à 100% par Gestion TFI inc.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise également le maire et la greffière à signer un addenda à ce contrat de façon à modifier l'article 2.2 du bail de location pour y stipuler que la date d'échéance du bail est le 31 octobre 2014 pour ainsi être concordant avec le contrat de la MRC de La Nouvelle-Beauce visant l'exploitation de l'éco-centre sur le territoire de la Nouvelle-Beauce.

Adopté à l'unanimité.

2014-06-283

**ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES
4 X 4 DE L'ANNÉE 2015**

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public et par voie électronique, le Service des travaux publics a procédé à l'ouverture de soumissions pour l'achat d'un camion 6 roues, 4 X 4, de l'année 2015;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit celles de :

Soumissionnaire	Montant de la soumission
Camions Freightliner Québec inc.	109 081,00 \$
Transdiff Peterbilt de Québec	126 000,00 \$

Ces montants excluent les taxes fédérale et provinciale.

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, le Service des travaux publics recommande la soumission du fournisseur *Camions Freightliner Québec inc.* puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QU'après vérification, la Ville de Sainte-Marie accorde la soumission pour l'achat d'un camion 6 roues 4 X 4 de l'année 2015 au fournisseur *Camions Freightliner Québec inc.* au montant de 109 081,00 \$, taxes en sus.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise également le lettrage du véhicule auprès du fournisseur *Lettra-Pub* représentant un montant de 1 300,00 \$, taxes en sus.

QUE le coût net de ce véhicule incluant le lettrage, représentant un montant de 114 476,85 \$ soit financé comme suit :

- Un montant de 78 248,45 \$ à même les activités financières de l'année en cours représentant l'indemnisation de l'assureur pour le véhicule incendié VM# 2009-076;
- Un montant de 36 228,40 \$ à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de dix (10) ans, soit 3 622,84 \$ par année.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour l'installation sur le nouveau véhicule des équipements récupérés sur le véhicule VM# 2009-076.

Certificat de crédits du trésorier numéro 119.

Adopté à l'unanimité.

2014-06-284

AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE PROCÉDER AU REMPLACEMENT DES FENÊTRES DE LA SECTION ADMINISTRATIVE DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE conformément au *Programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2014*, la Ville de Sainte-Marie doit effectuer le remplacement des fenêtres de la section administrative du garage municipal;

ATTENDU QUE l'achat de ces fenêtres est estimée à 3 257,68 \$, taxes en sus;

ATTENDU QU'il faut également autoriser un entrepreneur à effectuer les travaux;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des travaux publics à procéder, auprès du fournisseur *Isothermic*, à l'achat des fenêtres nécessaires au remplacement des ouvertures actuelles de la section administrative du garage municipal, et ce, pour la somme de 3 257,68 \$, taxes en sus.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise également *Le Groupe Excel S.M. inc.* à réaliser les travaux de remplacement desdites fenêtres sur une base horaire représentant un montant maximum de 5 800,00, taxes en sus, incluant le matériel nécessaire à la réparation du contour des fenêtres suite à leur installation.

QUE ces sommes soient financées à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 120.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Une (1) personne pose une question et émet des commentaires.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 20 h 15.

Chantale Faucher, OMA
Greffière adjointe.

Gaétan Vachon,
Maire.